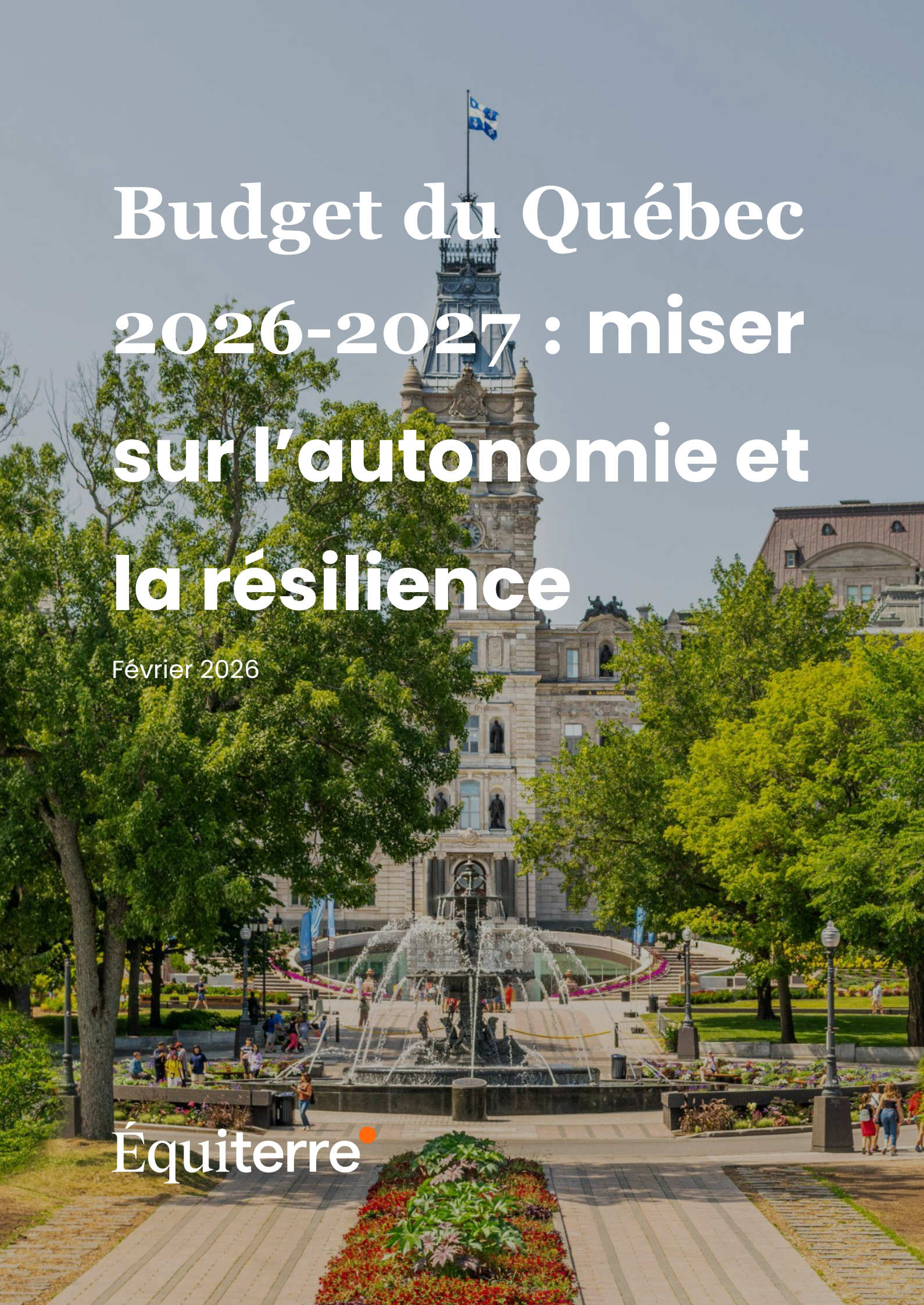




Budget du Québec 2026-2027 : miser sur l'autonomie et la résilience

Février 2026

Équiterre 

Table des matières.

Table des matières.	1
À propos d'Équiterre.	2
Introduction.	2
Mobilité.	4
RECOMMANDATIONS DÉTAILLÉES	5
1. Annuler le détournement des fonds du TC vers le Fonds des générations	5
2. Mettre en place un crédit d'impôt remboursable pour la mobilité durable	5
3. Prioriser le développement des réseaux structurants de transport collectif	6
4. Faire des employeurs des moteurs de la mobilité durable, et renforcer l'exemplarité du gouvernement-employeur	7
Agriculture et Alimentation.	9
RECOMMANDATIONS DÉTAILLÉES	10
1. Bonifier les rétributions et l'accompagnement pour encourager une plus grande participation au programme de rétribution des pratiques agroenvironnementales	10
2. Poursuivre la recherche et les programmes pilotes de gestion des risques favorisant les bonnes pratiques agroenvironnementales	10
3. Mettre en œuvre la nouvelle Politique bioalimentaire avec des incitations financières et fiscales à la hauteur des ambitions soulevées	11
4. Instaurer un incitatif fiscal à l'achat de légumes cultivés localement	11
5. S'assurer d'une relève agricole ayant accès aux terres	11
6. Assurer le soutien financier pérenne des projets et organismes clés œuvrant en éducation alimentaire, dont celui de la plateforme La marmite éducative	12
7. Faciliter l'achat de produits alimentaires sains, locaux et écoresponsables dans les institutions	13
Réduction à la source.	14
RECOMMANDATIONS DÉTAILLÉES	14
1. Augmenter le coût de l'élimination	14
2. Créer un fonds pour le réemploi	15
3. Soutenir financièrement l'accès à la réparation	15
Climat.	17
RECOMMANDATIONS DÉTAILLÉES	17
1. Écofiscalité	18
2. Emplois	19
3. Résilience et adaptation	19

À propos d'Équiterre.

Équiterre contribue depuis 1993 à l'émergence de solutions sur le terrain, à la transformation des normes sociales et à l'adoption de politiques publiques par des projets d'éducation, de sensibilisation, de recherche, d'accompagnement et de mobilisation. Nous avons pour mission de concrétiser de nouvelles façons de se nourrir, produire, consommer et se déplacer qui sont sobres en carbone, compatibles avec les écosystèmes et la justice sociale.

Introduction.

Au cours des derniers mois, le gouvernement du Québec a utilisé le prétexte de l'instabilité géopolitique pour affaiblir les protections environnementales québécoises. Le ministère des Finances a accaparé les surplus du Fonds d'électrification et de changements climatiques au lieu d'utiliser l'argent pour ce à quoi il doit servir, c'est-à-dire l'électrification et la lutte aux changements climatiques.

Le ministre des Finances a aussi déposé un projet de loi (PL5) pour créer un régime parallèle d'autorisation gouvernementale pour la réalisation de projets en concentrant les pouvoirs entre ses mains et en contournant les procédures législatives et réglementaires existantes. Ce projet de loi contribue à affaiblir les institutions démocratiques et la bonne gouvernance, alors que le contexte actuel nous invite à plutôt les renforcer. L'exemple de Northvolt aurait dû servir d'avertissement au gouvernement quant à la création d'un régime d'autorisation parallèle pour les projets.

Pour ce dernier budget avant les élections, Équiterre recommande principalement au gouvernement du Québec de reconnecter ses décisions aux besoins réels de la société québécoise et aux défis environnementaux qu'elle rencontre depuis quelques années déjà et qui vont s'accroître. Si tout n'était pas parfait avant le remaniement et la prorogation de septembre 2025, les orientations gouvernementales avaient au moins le mérite d'essayer de trouver des solutions qui correspondent à notre contexte québécois. Ce n'est plus le cas.

La volonté affichée est désormais de simplement faire comme le Canada et l'Ontario ou d'utiliser les actions erratiques de la présidence américaine pour justifier le démantèlement des protections environnementales.

Souvent considéré comme un chef de file en Amérique du Nord en matière de changements climatiques, notamment pour son énergie renouvelable, mais aussi et surtout pour ses politiques et approches innovantes (SPEDE, norme ZEV, cibles climatiques, etc.), le Québec ne cesse de perdre du terrain. L'approche proposée par Équiterre consiste plutôt à miser sur la prise de décisions qui vont favoriser l'autonomie et la résilience du Québec, de façon à nous prémunir à la fois contre les menaces géopolitiques et climatiques. C'est à cet équilibre que nous invitons le gouvernement à réfléchir.

Par ailleurs, les feux de forêt de 2023 ont coûté [8 milliards \\$](#) à la société québécoise, dont 935 millions \$ ont été déboursés par les individus. Les inondations au Québec en 2024 ont coûté [2,5 milliards \\$](#) aux assureurs, alimentant la [tendance de la hausse des primes au-delà de l'inflation bien implantée depuis 15 ans](#). En prenant les bonnes décisions d'investissement et en allouant les crédits là où ils auront un impact positif sur le développement d'une société québécoise plus résiliente, le gouvernement peut faire une différence pour réduire les risques auxquels les Québécois et les Québécoises sont exposés, tout en atténuant les coûts associés à l'impact des changements climatiques dans le budget des ménages.

Les besoins sont grands et les possibilités sont nombreuses : que ce soit le financement des programmes d'adaptation et de résilience pour que les municipalités québécoises puissent répondre au défi climatique actuel, le développement des réseaux de transport collectif pour réduire la pollution et la congestion ou encore le développement et la bonification des programmes destinés aux agriculteurs pour l'accès de la relève à la terre, la protection des capacités de production en assurant la santé des sols, la protection des terres agricoles disponibles et l'adaptation des cultures dans un climat en transformation.

Mobilité.

La Politique de mobilité durable 2030 (PMD) et le Plan pour une économie verte (PEV) reconnaissent le rôle central du transport collectif (TC) pour réduire les émissions de GES, limiter la congestion et améliorer l'accès aux services et à l'emploi. Délaissée par le gouvernement du Québec, la PMD fixait d'ailleurs l'objectif de réduire de 20 % la part des déplacements effectués en auto solo et de 37,5 % les émissions de GES du secteur des transports par rapport aux niveaux de 1990 d'ici 2030. Or, le secteur des transports représente aujourd'hui environ 43 % des émissions de GES du Québec, ce qui en fait la première source d'émissions, toujours en croissance. Dans ce contexte, la mobilité durable demeure l'un des moyens les plus efficaces et les plus rentables pour agir. Par exemple, les études montrent que les investissements en transport collectif génèrent des rendements économiques bien supérieurs à ceux consacrés à d'autres infrastructures publiques¹, et que les déplacements en transport collectif sont jusqu'à cinq fois moins coûteux pour la société que les déplacements en auto-solo². Malgré cela, les choix budgétaires actuels fragilisent la capacité du Québec à développer des alternatives crédibles à l'auto-solo, compromettant l'atteinte de ses objectifs en matière de mobilité et de réduction des émissions.

Les recommandations suivantes proposent des leviers concrets et des mesures prioritaires pour répondre aux besoins réels de déplacement des personnes, réduire la pression sur le budget des ménages, désengorger les réseaux routiers et générer des réductions d'émissions tout en soutenant des emplois durables au Québec.

¹ Pereira, A. M., & Pereira, R. M. (2018). *On the effects of infrastructure investment on economic performance in Ontario*. Journal of Infrastructure, Policy and Development, 2(2), 286–300, [lien](#).

² Voisin, M., Dubé, J., et Coelho, L. C. (2023). *Évaluation comparative des coûts totaux des déplacements selon le mode de transport utilisé sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec*. CIRRELT, Université de Montréal.

RECOMMANDATIONS DÉTAILLÉES

1. Annuler le détournement des fonds du TC vers le Fonds des générations

En 2025, une part considérable des revenus provenant du marché carbone (SPEDE) a été détournée du Fonds d'électrification et de changements climatiques (FECC), dont la vocation est de financer la lutte et l'adaptation aux changements climatiques. Ces fonds ont été attribués au Fonds des générations, réduisant la capacité de financer le transport collectif alors même que les besoins d'investissements sont criants, aussi bien pour maintenir les infrastructures existantes que pour bonifier l'offre de services. Cette décision inacceptable compromet les réductions d'émissions attendues et pénalise particulièrement les jeunes générations et les ménages à revenus modestes, qui sont les premiers affectés par le désinvestissement dans le transport collectif. Il est essentiel de réaffecter ces revenus pour garantir le financement stable et suffisant du transport collectif, en cohérence avec les ambitions climatiques du Québec.

Recommandations

- Annuler le détournement de 1,8 G\$ du FECC et le réaffecter directement à des programmes de transport collectif et de mobilité durable. Tout détournement de ces fonds constitue un précédent qui mine la crédibilité de l'action climatique et prive le Québec d'une source de financement essentielle pour atteindre ses cibles de réduction des GES.
- Augmenter la part du marché carbone dédiée à la mobilité durable en rétablissant la cible de 66 % des revenus du marché carbone qui lui était affectée jusqu'en 2022 (cette cible a été revue à 25 % en 2022). Cette mesure est en effet essentielle pour stabiliser les revenus du Programme d'aide au développement du transport collectif (PADTC) et permettre la réalisation de projets structurants de transport collectif.

2. Mettre en place un crédit d'impôt remboursable pour la mobilité durable

Les ménages canadiens consacrent une part importante de leur budget aux dépenses de transport, qui représentaient 13,6 % des dépenses de consommation

totales en 2023.³ Cette proportion est l'une des plus élevées depuis 2019 et pénalise particulièrement les ménages à faibles et moyens revenus. Une mesure ciblée de soutien financier permettrait de réduire ces coûts, soutenir les sociétés de transport, améliorer l'accès à l'emploi et renforcer l'équité sociale.

Recommandation

- Mettre en place un crédit d'impôt de mobilité durable, spécifiquement destiné aux ménages à revenu faible et moyen, couvrant les abonnements de transport collectif, l'adhésion à des services d'autopartage ou de mobilité active, l'achat et la réparation de vélos (électriques ou mécaniques) et les frais liés aux solutions alternatives (covoiturage structuré, transport à la demande). Ce crédit devrait être simple d'accès et remboursable, afin que tous les ménages puissent en bénéficier.

3. Prioriser le développement des réseaux structurants de transport collectif

Malgré les efforts menés en électrification des transports, la croissance continue du parc automobile nuit aux gains climatiques sans des alternatives structurelles de mobilité. Les projets structurants de transport collectif génèrent aussi des [bénéfices socio-économiques](#) importants (création d'emplois locaux, gains de productivité, revitalisation urbaine). Le prochain budget doit positionner ces projets comme des investissements structurants prioritaires pour atteindre les cibles climatiques de 2030 et 2050 et répondre aux besoins démographiques des régions. Des investissements complémentaires immédiats dans ces projets permettront d'optimiser les retombées sociales, environnementales et économiques à long terme.

Recommandations

- Confirmer l'engagement budgétaire pour le tramway de Québec - un projet structurant pour la Capitale-Nationale, où la part modale de l'automobile demeure élevée et où les alternatives performantes sont limitées.

³ Statistiques Canada (2024). *Transport en commun versus véhicules personnels : les dépenses des ménages au chapitre du transport*, [lien](#).

- Accélérer le financement du tramway de Gatineau et sa coordination avec les réseaux de transport de l'Outaouais et d'Ottawa, afin de répondre à la forte croissance démographique et à la congestion interprovinciale.
- Prioriser le développement Projet structurant Rive-Sud (PSRS) de Montréal comme complément au réseau métropolitain existant, notamment le REM. Ce projet permettrait de desservir des secteurs densément peuplés et mal connectés en offrant une alternative à l'automobile sur la Rive-Sud.
- Confirmer le soutien financier au projet structurant de l'est de Montréal afin de corriger un déficit historique d'offre de transport collectif, améliorer l'équité territoriale et soutenir la revitalisation économique de l'est de l'île.

4. Faire des employeurs des moteurs de la mobilité durable, et renforcer l'exemplarité du gouvernement-employeur

La mobilité des personnes salariées est déjà en partie financée par les employeurs, mais ces dépenses soutiennent encore majoritairement l'auto-solo, via le stationnement gratuit, le remboursement du kilométrage ou certains avantages imposables. Pourtant, les abonnements de transport collectif payés ou subventionnés par les employeurs constituent un levier intéressant pour augmenter l'achalandage et assurer des revenus prévisibles aux sociétés de transport, mais aussi pour améliorer la santé et la productivité des travailleurs et travailleuses, tout en diminuant la congestion⁴. Des initiatives comme Opus & cie montrent l'intérêt des employeurs, mais demeurent encore marginales. Le gouvernement du Québec pourrait envoyer un signal clair afin de généraliser ces pratiques, et montrer l'exemple en tant que premier employeur du Québec.

Recommandations

- Inciter les employeurs à offrir à leurs employés des abonnements de transport collectif ou d'autres mesures de mobilité durable, en renforçant et en généralisant les incitatifs fiscaux et les programmes d'achat d'abonnements.
- Assurer l'exemplarité : Inciter les employés du gouvernement du Québec à privilégier les alternatives à l'auto-solo lors de leurs déplacements en

⁴ Équiterre (2025), [lien](#).

remplaçant progressivement les stationnements gratuits et le remboursement kilométrique par des mesures favorables au transport actif, collectif et partagé – lorsque des alternatives existent.

Agriculture et Alimentation.

L'agriculture est à la fois victime, contributrice et solution de la crise climatique et de la perte de la biodiversité. Des changements majeurs doivent s'opérer pour adapter les pratiques agricoles à un climat changeant, tout en conservant et régénérant nos sols agricoles.

Le Québec est chef de file au Canada pour ses politiques agro-environnementales : programme de rétribution des pratiques agroenvironnementales, programme pilote de gestion des risques qui incite à la couverture des sols hors saison, projet pilote de plan d'adaptation sectoriel aux changements climatiques (fraises, légumes de transformation), secteur biologique résilient dans un contexte défavorable. Il est indispensable de conserver cet avantage, qui nous distingue de l'orientation actuelle des États-Unis, et nous donne donc un avantage comparatif car ces mesures sont favorables à la pérennité et la résilience du système alimentaire.

Dans la grande zone de production des grains (Montréal et Centre-du-Québec), les sols en monoculture sont compactés à 90 %. Pour les grandes séries de sols du Québec, on observe une perte généralisée de matière organique et une perte de productivité importante associée à cette dégradation de l'ordre de 1 à 2 % par an.⁵

Le soutien au secteur agricole, représentant seulement 1 % du budget, reste insuffisant devant la menace climatique et les défis multiples rencontrés par les agriculteurs. La plupart des enveloppes budgétaires des programmes sont épuisées dès leur ouverture.⁶ En 2024, un sondage de l'UPA nous apprenait que 11 % des entreprises envisagent de fermer temporairement, ou définitivement,

⁵ Jean Caron (10 nov 2025). L'impact d'une mauvaise santé des sols: le coût de l'inaction. Présenté au colloque santé des sols du CRAAQ.

⁶ Caroline Morneau (12 janvier 2026). Tout le budget d'AgroPerformance s'envole en quelques minutes. La Terre de chez nous, [lien](#).

leurs portes au cours des douze prochains mois⁷. Les enjeux sont majeurs pour ce secteur vital à notre autonomie alimentaire.

Par ailleurs, Équiterre presse le gouvernement à agir sur l'accessibilité économique des biens alimentaires sains en favorisant la saine autonomie alimentaire produite localement selon des pratiques agricoles durables respectueuses de la planète et qui répondent aux besoins nutritionnels de toute la population. Les investissements du gouvernement devraient toujours viser des productions alimentaires favorisant un changement collectif vers des régimes alimentaires durables, notamment par une consommation accrue d'aliments d'origine végétale.

RECOMMANDATIONS DÉTAILLÉES

1. Bonifier les rétributions et l'accompagnement pour encourager une plus grande participation au programme de rétribution des pratiques agroenvironnementales

Afin de rendre le programme plus équitable et incitatif pour les productions horticoles et les producteurs situés dans les régions périphériques, il est essentiel de revoir les mécanismes de rétribution. L'objectif est de garantir que les pratiques agricoles bénéfiques pour l'environnement soient suffisamment récompensées, tout en tenant compte des spécificités des différentes exploitations et des enjeux territoriaux.

2. Poursuivre la recherche et les programmes pilotes de gestion des risques favorisant les bonnes pratiques agroenvironnementales

Continuer d'investir dans la recherche agroéconomique sur la gestion des risques incitant les bonnes pratiques agroenvironnementales pour s'adapter aux changements climatiques, à la dégradation des sols et de la biodiversité. Adapter les programmes de gestion des risques est judicieux puisque ces programmes ont le potentiel d'atteindre une majorité d'agriculteurs en utilisant des leviers existants. Il s'agit donc de mesures à forts impacts.

⁷ Sondage UPA (2024), [lien](#).

Par ailleurs, le financement des programmes de gestion des risques devrait être bonifié pour se rapprocher de la moyenne des pays de l'OCDE (13,7 % des recettes agricoles contre 8,5 % au Canada – OCDE, 2024).

3. Mettre en œuvre la nouvelle Politique bioalimentaire avec des incitations financières et fiscales à la hauteur des ambitions soulevées

Représentant 7% des activités économiques du Québec, le secteur bioalimentaire est névralgique pour notre économie et la vitalité de nos territoires. Visant l'accroissement de notre autonomie alimentaire, dans un contexte géopolitique en mouvement, renforcer cette politique serait avisé. Ces incitatifs de la Politique devraient privilégier 1) le développement de filières locales qui favorisent la transition agro environnementale comme les légumineuses et autres cultures émergentes au Québec; 2) la promotion des habitudes de consommation nutritives et écoresponsables auprès des consommateurs, et notamment la promotion des protéines végétales; 3) la croissance du secteur biologique et le déploiement de fiducies d'utilité sociale agricoles.

4. Instaurer un incitatif fiscal à l'achat de légumes cultivés localement

À l'instar de la Nouvelle-Écosse qui propose une économie de 10 % sur les légumes cultivés localement⁸, Québec pourrait encourager l'agriculture soutenue par la communauté en instaurant un nouvel incitatif fiscal à l'achat de fruits et légumes locaux (abonnement à un panier de légumes proposés par le Réseau des fermiers et fermières de famille, par exemple). Cette mesure permettrait de réduire les coûts d'épicerie tout en favorisant des produits alimentaires sains et en promouvant nos aliments locaux.

5. S'assurer d'une relève agricole ayant accès aux terres

Le prix des terres agricoles est 10 fois plus élevé qu'il y a 25 ans, et il s'agit d'un obstacle majeur pour la relève agricole qui n'a plus les moyens d'accéder aux terres. Le gouvernement a lancé l'automne dernier son Plan de mise en œuvre 2025-2030 découlant de la Consultation nationale sur le territoire et les activités agricoles. Malheureusement, les activités ne seront pas mises en place assez

⁸ Nova Scotia Loyal, [lien](#).

rapidement et ne permettront pas d'endiguer la spéculation, la financiarisation, l'accaparement et l'étalement urbain qui mettent pression sur le coût des terres.

Le ministre des Finances pourrait, dès aujourd'hui, accélérer l'accès aux terres agricoles pour la relève en mettant en place divers outils, notamment un financement plus adapté par la création de prêts long terme de type capital patient pour la relève agricole, donner un incitatif fiscal à la vente d'une terre à une relève et à l'achat d'une première terre agricole, ou encore créer un crédit d'impôt pour l'achat d'aliments locaux par exemple.

6. Assurer le soutien financier pérenne des projets et organismes clés œuvrant en éducation alimentaire, dont celui de la plateforme [La marmite éducative](#)

Dans la dernière année, l'entente avec le fédéral quant au Programme national d'alimentation scolaire fut une excellente nouvelle. Maintenant, sa mise en œuvre doit se faire diligemment avec les acteurs en place. En tant que membre de la Coalition pour une saine alimentation scolaire, dont nous appuyons les recommandations déposées dans le cadre de ces consultations prébudgétaires, Équiterre croit qu'en plus de nourrir sainement nos enfants avec des produits locaux, il est impératif de les éduquer à une saine alimentation. L'école est un milieu idéal pour cet apprentissage qui perdurera tout au long de leur vie.

Au Québec, nous avons la chance de compter sur une plateforme unique permettant de répertorier, promouvoir et rendre accessibles les ressources disponibles pour les intervenants jeunesse: La marmite éducative. Cette plateforme web centralise et fédère l'ensemble de l'écosystème de la littératie alimentaire au Québec. Les milieux scolaires au Québec ne peuvent se priver du développement de cet outil pour renforcer, enrichir et amplifier les actions des organismes en facilitant l'accès aux formations pour les intervenants scolaires et les équipes éducatives. Dans cette optique, Équiterre a soumis une demande de financement détaillée au ministère de la Santé et des Services sociaux en janvier 2026 pour un montant de 885 000 \$ sur 3 ans dans le cadre de la Stratégie nationale de prévention en santé.

7. Faciliter l'achat de produits alimentaires sains, locaux et écoresponsables dans les institutions

Le gouvernement doit faciliter l'intégration d'aliments nutritifs, locaux et écoresponsables dans les menus de nos institutions. Pour ce faire, l'ajout de critères d'achats nouveaux et obligatoires tels que les circuits de proximité, la fraîcheur, les produits biologiques, le commerce équitable, les émissions minimales de GES par catégorie d'aliments, et la réduction du gaspillage alimentaire est nécessaire au sein des avis d'appel d'offres pour réduire l'impact sur l'environnement et soutenir l'économie locale. Le marché est capable de répondre, il est temps d'encourager vraiment le dynamisme de ce marché.

Le Centre d'acquisitions gouvernementales doit pouvoir favoriser l'évaluation des offres en considérant le véritable coût pour la société. L'évaluation des soumissionnaires aux appels d'offres alimentaires doit inclure, au minimum, les coûts liés à l'acquisition, ceux liés à l'utilisation tels que la consommation d'énergie et d'autres ressources, les coûts de maintenance, de fin de vie, de collecte et de recyclage. Les coûts attribués aux externalités environnementales liées aux produits au cours de leur cycle de vie doivent aussi être considérés, ceci dans le but de ne pas causer de préjudice significatif à la société.

Réduction à la source.

L'économie québécoise est encore à majorité linéaire : en 2025, le taux de circularité de la province était de 2,5 %, en baisse par rapport à 2021 où il était à 3,5 %. Il est également loin de la moyenne mondiale de 6,9 %. Encore trop de matières résiduelles sont envoyées à l'élimination. Bien que cette quantité ait diminué dans les dernières années, avec ces 685 kg par personne de matières éliminées en 2023, le Québec est encore très loin de l'objectif de 525 kg par personne qu'il s'était fixé.

Dans un contexte de raréfaction des ressources naturelles et alors que plusieurs sites d'enfouissement du Québec arrivent très bientôt à pleine capacité, Équiterre propose au gouvernement diverses mesures visant à prioriser les deux premiers R de la stratégie des 3RV, soit la réduction à la source et le réemploi.

RECOMMANDATIONS DÉTAILLÉES

1. Augmenter le coût de l'élimination

Un des facteurs expliquant l'importante quantité de matières éliminées au Québec est la trop grande accessibilité financière de l'élimination. Les coûts d'élimination devraient être assez élevés pour dissuader le recours à l'enfouissement et à l'incinération et favoriser la réduction à la source, le réemploi et le recyclage. À l'heure actuelle, les coûts d'élimination n'intègrent pas les externalités environnementales et sociales y étant associées. Ces coûts devraient être comparables, voire plus élevés, que les alternatives de gestion des matières résiduelles qui se retrouvent plus haut dans la hiérarchie des 3RV.

Recommandation

- Définir et appliquer des coûts d'élimination plus élevés que les alternatives en réduction à la source, en réemploi et en recyclage et qui internalisent les coûts environnementaux et sociaux inhérents à l'élimination de matières résiduelles.

2. Créer un fonds pour le réemploi

Plusieurs initiatives mettant de l'avant le réemploi existent déjà dans différents secteurs, mais manquent de soutien financier pour être déployées à plus grande échelle et devenir réellement compétitives. Les sommes supplémentaires récoltées grâce à la hausse des redevances à l'élimination pourraient notamment servir à financer ces initiatives structurantes, par le biais d'un fonds de réemploi. Ce dernier pourrait soutenir les nombreuses initiatives, organisations et entreprises d'économie sociale misant sur le réemploi, comme celles offrant des contenants réutilisables dans le secteur alimentaire, celles actives dans le secteur de la construction, rénovation et démolition ou les ressourceries qui détournent de grandes quantités de textiles et d'encombrants de l'élimination.

3. Soutenir financièrement l'accès à la réparation

Avec l'adoption en 2023 de la *Loi protégeant les consommateurs contre l'obsolescence programmée et favorisant la durabilité, la réparabilité et l'entretien des biens*, le Québec a déjà fait un grand pas pour faciliter l'accès à la réparation de certains biens pour les consommateurs et consommatrices. Cependant, selon une étude d'Équiterre publiée en 2022, un des principaux freins à la réparation reste le prix.

Pour contrer cet obstacle et véritablement encourager la population à faire réparer ses biens, le Québec devrait mettre en place des mesures fiscales pour soutenir cette pratique, à l'instar d'autres pays et territoires. La Suède, l'Autriche, la Belgique, l'Allemagne et la France ont mis en place des mesures d'écofiscalité qui subventionnent les actes de réparation et permettent aux individus choisissant la réparation d'obtenir un rabais pour ce service. La création d'un tel fonds pourrait être financée par les systèmes de responsabilité élargie des producteurs (REP). À l'instar du fonds français qui existe depuis quelques années, les modalités de financement de ce fonds devraient inciter au changement de pratiques des fabricants, en faisant payer davantage ceux qui mettent en marché des biens non durables et peu réparables et, à l'inverse, en réduisant la contribution des fabricants dont les produits sont plus durables et réparables. Ainsi, il est recommandé de prévoir une modulation des écofrais en fonction de la durabilité et de la réparabilité des biens, afin d'inciter les fabricants à l'écoconception.

Une autre condition de succès de la loi adoptée en 2023 sur la réparation est une offre conséquente des services de réparation. Cependant, depuis les 20 dernières années, on constate une diminution drastique du nombre de personnes travaillant dans le secteur de la réparation au Québec. Afin de renverser la tendance et réellement permettre à la population québécoise de faire réparer ses biens et d'ainsi répondre aux objectifs de la loi, le gouvernement doit investir et valoriser les différents métiers de la réparation.

Recommandations

- Mettre en place un fonds réparation financé par les systèmes de REP permettant de subventionner cette pratique et diminuer la facture des individus choisissant la réparation.
- En partenariat avec le Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, augmenter le financement pour la formation de la main-d'œuvre en réparation dans les secteurs des électroménagers et des appareils électroniques, notamment par le biais d'une bonification au Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre.

Climat.

Équiterre estime que le gouvernement doit soumettre ses investissements à des études d'impacts environnementaux fondées sur une méthodologie reconnue. En outre, le budget de 2026 devrait s'accompagner d'une synthèse de son impact global sur le climat et la biodiversité, réalisée à l'aide d'une méthodologie transparente et basée sur des données probantes, d'indicateurs mesurables et d'une évaluation de sa compatibilité avec un scénario d'atteinte de la carboneutralité d'ici 2045.

À ce titre, l'ensemble des investissements prévus en matière d'infrastructures dans le Plan québécois des infrastructures devrait également être soumis à une évaluation objective afin de s'assurer que les dépenses publiques ne contribuent pas à accroître les effets de la crise climatique, mais plutôt accroître les capacités du Québec en matière d'adaptation et d'atténuation de la crise.

RECOMMANDATIONS DÉTAILLÉES

La Californie, partenaire du Québec dans la gouvernance du SPEDE, a adopté en septembre dernier une liste de règlements et lois visant la dépolitisation de la gouvernance des surplus issus de la tarification carbone⁹. De ces règlements ressort la création du Greenhouse Gas Reduction Fund, organisme public indépendant qui a pour mission d'investir les surplus issus de la tarification carbone avec pour indicateur de performance la réduction des émissions de gaz à effet de serre ainsi que la réduction des pressions économiques de la transition ressenties par les Californiennes¹⁰.

Pour assurer un investissement adéquat, transparent et au service de la transition énergétique vers l'atteinte des objectifs de carboneutralité d'ici 2045, Équiterre recommande :

⁹ Riopel, Alexis. « Pendant que le Québec tergiverse, la Californie prolonge son marché du carbone », Le Devoir, 7 novembre 2025, [lien](#).

¹⁰ Avec l'adoption du règlement SB 840, la Californie a modifié les modalités de versement et de gestion du Greenhouse Gas Reduction Fund afin que les recettes du fonds soient octroyées à une agence indépendante responsable d'assurer les investissements maximisant la réduction de GES - International Carbon Action Partnership, [lien](#).

- Création d'un organisme indépendant chargé de la gestion du Fonds d'électrification et de changements climatiques (FECC) guidé par la maximisation de la réduction des émissions de GES en adéquation avec les cibles du Québec par l'ajout d'amendements modifiant les articles 32 et 33 de la Loi visant principalement la gouvernance efficace de la lutte contre les changements climatiques et à favoriser l'électrification.

1. Écofiscalité

Le SPEDE constitue un outil de marché fort efficace pour lutter contre les changements climatiques tout en rapportant à l'État des fonds substantiels permettant de mettre en œuvre ses démarches d'atténuation et d'adaptation. On observe d'abord son efficacité sur l'impact observable du marché sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), mais surtout sur le maintien de la compétitivité des entreprises en territoire québécois ainsi que sur la performance globale des investissements. Dix ans après son implantation, le SPEDE se doit cependant d'être révisé pour assurer sa performance et accroître sa contribution au processus de décarbonation de l'économie du Québec. À cet effet, Équiterre se joint au Comité consultatif sur les changements climatiques (CCCC) et recommande au gouvernement ces modifications à la gouvernance du SPEDE :

Recommandations

Révision du SPEDE

- Réduire les plafonds d'unité d'émissions disponibles d'au moins 15 millions d'unités d'ici 2030.
- Éliminer les crédits compensatoires.
- Réduire, en fonction de l'atteinte de la cible de réduction de GES de 2030, les allocations gratuites d'unités pour le secteur industriel.
- Officialiser, comme l'a fait la Californie, la reconduite du SPEDE jusqu'en 2040 et fixer les plafonds pour 2035 et 2040.

2. Emplois

Équiterre recommande que le Québec se dote d'une politique nationale de transition juste dans le but de garantir des investissements dans des projets d'infrastructure majeurs et durables tout en réduisant le fardeau économique porté par les Québécois et Québécoises au quotidien.

Des investissements majeurs seront donc à prévoir à la fois en infrastructures, dans nos réseaux énergétiques, dans le secteur de la construction et du transport mais aussi dans le réseau de l'éducation secondaire et supérieure ainsi que dans les services sociaux. Une première étape permettant de faciliter la mise en oeuvre d'une telle politique serait de renégocier les ententes sur le développement du marché du travail (EDMT) en identifiant des secteurs précis d'activité permettant l'atteinte des cibles de décarbonation de l'économie du Québec et la création d'emplois durables.

Recommandations

- En partenariat avec les représentants des industries, les syndicats et les institutions d'enseignement supérieur, créer des programmes de financement particuliers pour la requalification en milieu collégial et universitaire.
- Bonifier les versements d'aide sociale attribués aux travailleurs et travailleuses retournant aux études.
- Intégrer des mesures de prêts et bourses particuliers dans certains secteurs clés de la transition à l'image des programmes de prêts pour l'emploi mise en oeuvre pour le secteur de la santé durant la pandémie de Covid-19.

3. Résilience et adaptation

Dans son [Plan de mise en oeuvre 2025-2030](#), le gouvernement s'est engagé formellement à investir dans les mesures d'adaptation et assurer la protection des communautés et populations face aux changements climatiques. Équiterre reconnaît et félicite le gouvernement pour ces initiatives et demande le maintien

de ces engagements, voire même leur bonification pour assurer l'atteinte des objectifs élaborés pour 2030.

Équiterre souhaite rappeler la complémentarité des pratiques, comme quoi les investissements nécessaires pour pallier les impacts subis des changements climatiques via les mesures d'adaptation ne feront que croître dans un scénario où le Québec se désengage de ses politiques et cadres réglementaires visant à réduire en amont les causes de ces phénomènes.

Selon [une étude menée par WSP](#), les municipalités du Québec auront besoin d'investissements d'environ 2 milliards additionnels par année d'ici 2055 pour assurer le bon fonctionnement de leurs infrastructures. Équiterre recommande au gouvernement d'adopter d'abord une politique nationale d'adaptation aux changements climatiques, puis d'assurer le financement de ces initiatives.

Recommandations

- Accroître les montants accordés aux gouvernements de proximité dans le cadre du programme *Accélérer la transition climatique locale* afin de permettre la mise en oeuvre de projets d'adaptation plus ambitieux dans la phase 2 d'implantation dudit programme.
- Bonifier le montant de 23 M\$ alloué à l'adaptation des infrastructures aux changements climatiques, notamment pour faciliter la collecte de données et l'élaboration de meilleures connaissances des risques climatiques en partenariat avec les centres de recherches et universités de la province.
- Octroyer un fonds de 2 G\$ par année sur 5 ans pour le financement d'initiatives municipales d'évaluation, de construction et de revalorisation d'infrastructures critiques pour assurer leur résilience. Ce montant pourra être reconduit ou non à la suite de la phase d'essai prenant fin pour l'année 2030-2031.